



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-121140>

Département(s) de publication : 73

Annonce n° 25-121140

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Albertville

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21730011000012

Ville : ALBERTVILLE

Code postal : 73207

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 73

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1731858>

Identifiant interne de la consultation : AO25011

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : commande.publique@albertville.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 02/12/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Acheteur(s) habilité(s) à passer les marchés subséquents ou bons de commande

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord cadre à marchés subséquents pour la réparation, la maintenance et l'entretien des toitures et charpentes des bâtiments communaux

Code CPV principal - Descripteur principal : 45261000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet d'établir un accord cadre (un contrat) entre la Ville d'Albertville et plusieurs opérateurs économiques. Cet accord sera la base de remise en concurrence, uniquement entre ses titulaires, en ce qui concerne l'ensemble prestations relatives à l'objet du présent accord cadre. Cette remise en concurrence aura lieu pour toute la période de validité de l'accord cadre. Le montant maximum par opération est 40 000 euro(s) HT. Les opérations supérieures à 40 000 euro(s) HT feront l'objet d'une consultation spécifique en dehors de cet accord cadre. Il n'y a pas de variante autorisée ni de variante imposée ni de Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE). Financement sur les fonds propres de la collectivité (section de fonctionnement). Paiement : délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement. Les prix plafonds sont ajustables. Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Aucune avance ne sera versée

Lieu principal d'exécution du marché : 73200 - Albertville

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Pour l'accord cadre initial : pas de visite sur place. Pour les marchés subséquents : une visite sera obligatoire à chaque marché subséquent. Les modalités seront précisées à chaque marché subséquent

Autres informations complémentaires : L'acheteur impose l'utilisation d'une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié. Cet accord cadre prend la suite de l'accord cadre AO25004 qui a été déclaré sans suite au motif que plusieurs erreurs se sont glissées dans le bordereau des prix unitaires / devis quantitatif estimatif. Le AO25004 prenait la suite de l'accord cadre AO22004 : Réparation, maintenance et entretien de toitures des bâtiments communaux (accord cadre à marchés subséquents). Cet accord cadre AO22004, se décompose en deux lots : lot 01 : charpente / couverture et lot 02 : étanchéité. Le lot 01 aurait du se terminer le 01 juin 2026. Or; il a été reconduit deux fois par anticipation, ce qui le fait se terminer le 20.10.25. Le lot 02 : réparation, maintenance et entretien d'étanchéité et protection des surfaces, se termine le 30 mai 2026. Il a été convenu de relancer le lot 01 seul et le lot 02 ultérieurement. Les prix de l'accord cadre initial sont forfaitaires et unitaires. Les prix des marchés subséquents seront soit unitaires soit forfaitaires. Cela sera précisé à chaque marché subséquent (lors de chaque demande devis). Les prix unitaires de l'accord cadre initial, pourront être modifiés lors de chaque demande devis. Cependant, les prestations listées dans l'offre indicative reflètent les prix plafonds du titulaire. Lors des demandes de devis, le titulaire ne pourra proposer, pour ces prestations, que des prix identiques ou inférieurs. Les prix des prestations nouvelles, c'est à dire non listées initialement dans l'offre indicative, peuvent être modifiés lors de chaque marché subséquent (c'est à dire lors des remises en concurrence). L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du

contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La date prévisionnelle de notification de l'accord cadre est prévue sur février 2026. Chaque marché subséquent détermine son propre délai ou sa durée d'exécution. Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit : 120 000,00 euro(s) Maximum HT Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction. Il sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/10/2025